



Faire un don à la Fondation Napoléon pour développer l'étude et la connaissance de l'histoire des deux Empires

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Napoléon peut recevoir des dons fiscalement déductibles, que vous soyez un particulier ou une entreprise.

Des dons déductibles de l'impôt

Pour un particulier, les dons dits « manuels » donnent lieu à une réduction de l'impôt sur le revenu de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable annuel du donateur.

Pour une entreprise, la réduction est égale à 60 % du montant du don, les dons étant plafonnés à 5 pour 1 000 du chiffre d'affaire avant impôt.

Plus d'informations sur notre site www.fondationnapoleon.org, rubrique : « Soutenez nos projets ».

Nous recherchons des financements complémentaires vers lesquels vous pouvez orienter vos dons, au moyen du formulaire au verso ou sur papier libre, pour les actions suivantes :

- Développement de l'enseignement universitaire avec la Chaire Napoléon (ICES de La Roche-sur-Yon)

La Fondation Napoléon et l'I.C.E.S., en partenariat avec plusieurs organismes vendéens, ont créé en 2014 une « Chaire Napoléon », destinée à renforcer l'enseignement de l'histoire des deux Empires pour des étudiants de licence : cours, travaux dirigés, conférences sont désormais au programme de ces historiens en herbe, en même temps qu'un renforcement du fonds napoléonien de la bibliothèque universitaire.

- Développement de la bibliothèque numérique de la Fondation Napoléon

La Fondation Napoléon a lancé, début 2010, sa propre bibliothèque numérique. Elle vise à mettre à la disposition du plus grand nombre, dans des conditions optimales de consultation, des ouvrages concernant le Premier et le Second Empire, en complément du travail colossal accompli en la matière par la Bibliothèque nationale de France. Environ 150 ouvrages ont déjà été numérisés, déjà consultés par plusieurs dizaines de milliers de lecteurs.

Il est également possible de faire un don non ciblé à la Fondation Napoléon, pour l'ensemble de ses activités.



FORMULAIRE DE DON

Faire un don à la Fondation Napoléon pour développer l'étude et la connaissance de l'histoire des deux Empires

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Napoléon peut recevoir des dons fiscalement déductibles, que vous soyez un particulier ou une entreprise.

Affectation du don

- Soutien à l'ensemble des projets de la Fondation Napoléon
- Développement de l'enseignement universitaire avec la *Chaire Napoléon* (ICES)
- Développement de la bibliothèque numérique

Montant du don

- 20 € 50 € 100 € 200 € 500 € Autre montant _____ €

Le don est à régler par chèque à l'ordre de la Fondation Napoléon.

Vos coordonnées

- Monsieur Madame Entreprise/Organisme

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Courriel : _____ @ _____

Je souhaite recevoir un reçu fiscal : par mail par courrier

Date et signature : ____/____/____

Je souhaite recevoir la lettre d'information de la Fondation Napoléon (existant uniquement en format courriel):

- en français en anglais les deux

Source : web

Ce formulaire est à envoyer, accompagné de votre chèque de don, à l'adresse suivante :
Fondation Napoléon 7, rue Geoffroy Saint-Hilaire – 75005 Paris France

Tél : + 33 (0)1 56 43 46 00

www.fondationnapoleon.org - www.napoleon.org

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 12 novembre 1987

Confidentialité

Aucune information ne sera transmise à des tiers. Les coordonnées postales et électroniques sont recueillies afin de traiter l'envoi de documents légaux et informatifs. Conformément à la Loi Informatique et Libertés de janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations vous concernant en écrivant à Fondation Napoléon, A. Mongin, 7 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris ou amongin@napoleon.org.